

Fiche de données de sécurité

selon 91/155/CEE

Date d'impression : 13.10.2006

revue le : 07.06.2006

1 Identification de la substance/préparation et de la société/entreprise

- **Identification de la substance ou de la préparation**
- **Nom du produit:** *Illuminé Office 30 % Liquid*
- **Emploi de la substance / de la préparation:** *Tooth whitening gel*
- **Producteur/fournisseur :**
DENTSPLY DeTrey GmbH
De-Trey-Str. 1
D-78467 Konstanz
GERMANY
- **Tel.:** +49-7531-583-0
Fax: +49-7531-583-104
- **Service chargé des renseignements :**
 - Département Analytical Research / Research & Development for technical information
 - Département Marketing & Sales for distribution of the safety data sheets
- **Renseignements en cas d'urgence :** +49-7531-583-0

2 Composition/informations sur les composants

- **Caractérisation chimique**
- **Description :**
Mélange effectué à partir des matériaux mentionnés ci - après et avec des additifs non dangereux

- **Composants dangereux:**

CAS: 7722-84-1	peroxyde d'hydrogène en solution	C, Xn, O; R 8-20/22-34	25-50%
EINECS: 231-765-0			

- **Indications complémentaires :** *Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.*

3 Identification des dangers

- **Principaux dangers:**
Xn Nocif
O Comburant
- **Indications particulières sur le danger pour l'homme et l'environnement:**
Le produit est à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive générale de classification pour les préparations de la CE", dans la dernière version valable.
R 8 Favorise l'inflammation des matières combustibles.
R 22 Nocif en cas d'ingestion.
R 41 Risque de lésions oculaires graves.
- **Système de classification :**
La classification correspond aux listes CEE actuelles, mais est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

4 Premiers secours

- **Remarques générales :** *Eloigner immédiatement les vêtements contaminés par le produit.*
- **après contact avec la peau :** *Laver immédiatement à l'eau.*
- **après contact avec les yeux :**
Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes et consulter un médecin.
- **après ingestion :**
Rincer la bouche et boire ensuite abondamment
Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.

Fiche de données de sécurité selon 91/155/CEE

Date d'impression : 13.10.2006

revue le : 07.06.2006

Nom du produit: Illuminé Office 30 % Liquid

(suite de la page 1)

5 Mesures de lutte contre l'incendie

- **Moyens d'extinction:**
CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants par de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.
- **Équipement spécial de sécurité :** Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant
- **Autres indications** Rafraîchir les emballages dangereux en pulvérisant de l'eau

6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle:

- **Les précautions individuelles:** Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
- **Mesures pour la protection de l'environnement :** Diluer avec beaucoup d'eau.
- **Méthodes de nettoyage/récupération :**
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
Assurer une aération suffisante.

7 Manipulation et stockage

- **Manipulation :** Produit exclusivement réservé à l'usage dentaire.
- **Précautions à prendre pour la manipulation:**
Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil
Ouvrir et manipuler les réservoirs avec précaution.
Conserver au frais et au sec en fûts métalliques très bien fermés
Respecter les précautions habituelles en travaillant avec des produits chimiques.
- **Préventions des incendies et des explosions:**
Dans l'espace réservé à la vapeur dans des systèmes clos, des traces de produits inflammables peuvent s'amasser. Pour cette raison, éloigner les sources d'incendie
Tenir à l'abri de la chaleur.
- **Stockage :**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :** Ne conserver que dans le fût d'origine
- **Indications concernant le stockage commun :**
Ne pas stocker avec des réducteurs, des composés de métaux lourds, des acides ou des alcalis.
Ne pas stocker avec les aliments
Ne pas stocker avec les matières inflammables
Ne pas conserver avec des métaux
- **Autres indications sur les conditions de stockage :**
Protéger contre les effets de la lumière
Tenir les emballages hermétiquement fermés
Stocker au frais, un fort échauffement provoquant montées en pression et risque d'éclatement
- **Température maximale de stockage :** 8 °C
- **Température minimale de stockage :** 2 °C

8 Limitation d'exposition et protection individuelle

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques :**
Sans autre indication, voir point 7.

- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :**

	7722-84-1 peroxyde d'hydrogène en solution
--	--

	VME 1,5 mg/m ³ , 1 ppm
--	-----------------------------------

- **Remarques supplémentaires :**
Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
- **Équipement de protection individuel :**
- **Mesures générales de protection et d'hygiène :**
Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité selon 91/155/CEE

Date d'impression : 13.10.2006

revue le : 07.06.2006

Nom du produit: Illuminé Office 30 % Liquid

(suite de la page 2)

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau

- **Protection respiratoire** : Ne pas nécessaire.
- **Protection des mains** :



Gants de protection.

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

- **Matériau des gants**

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

- **Temps de pénétration du matériau des gants**

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

- **Protection des yeux** : Lunettes de protection.

- **Protection du corps** : Vêtements de travail protecteurs.

9 Propriétés physiques et chimiques

- **Indications générales.**

Forme :	liquide
Couleur :	incolore
Odeur :	inodore

- **Modification d'état**

Point de fusion :	non déterminé
Point d'ébullition :	107°C

- **Point d'inflammation:** non applicable

- **Auto-inflammation :** Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

- **Danger d'explosion :** Le produit n'est pas explosif.

- **Pression de vapeur à 20°C:** 23 hPa

- **Densité à 20°C:** 1,110 g/cm³

- **Solubilité dans/miscibilité avec**

l'eau :	partiellement soluble
----------------	-----------------------

10 Stabilité et réactivité

- **Décomposition thermique / conditions à éviter** : Pour éviter la décomposition thermique, ne pas surchauffer.

- **Réactions dangereuses:**

Réactions au contact de métaux divers

En tant qu'agent d'oxydation, corrode les matières organiques comme le bois, le papier, les graisses

Réactions très vives, en partie, en présence de bases ainsi que de nombreux types de matières organiques comme les alcools et les amines

- **Produits de décomposition dangereux** : Oxygène

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité

selon 91/155/CEE

Date d'impression : 13.10.2006

revue le : 07.06.2006

Nom du produit: Illuminé Office 30 % Liquid

(suite de la page 3)

11 Informations toxicologiques

- **Toxicité aiguë :**
- **Effet primaire d'irritation :**
- **de la peau :** Effet corrosif sur la peau et les muqueuses.
- **des yeux :** Effet fortement corrosif.
- **Sensibilisation :** Aucun effet de sensibilisation connu.
- **Indications toxicologiques complémentaires :**

Nocif

Irritant

Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE sur la classification des préparations, le produit présente les dangers suivants :

12 Informations écologiques

- **Indications générales :**
- **Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre) :** peu polluant
- **Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.**

13 Informations relatives à l'élimination

- **Produit :**
- **Recommandation :**



Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

- **Emballages non nettoyés :**
- **Recommandation :** Evacuation conformément aux prescriptions légales.
- **Produit de nettoyage recommandé :** Eau, éventuellement avec addition de produits de nettoyage.

14 Informations relatives au transport

- **Transport par terre ADR/RID et RTMDR/RTMDF (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train) (transfrontalier/domestique):**



- **Classe ADR/RID-RTMDR/F (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train) :** 5.1 (OCI) Matières comburantes.
- **Indice Kemler :** 58
- **No ONU :** 2014
- **Groupe d'emballage :** II
- **Note de danger :** 5.1+8
- **Désignation du produit :** 2014 Peroxyde d'hydrogène en solution aqueuse

- **Transport maritime IMDG (ordonnance sur le transport de produits dangereux) :**



- **Classe IMDG :** 5.1
- **No ONU :** 2014

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité

selon 91/155/CEE

Date d'impression : 13.10.2006

revue le : 07.06.2006

Nom du produit: Illuminé Office 30 % Liquid

(suite de la page 4)

- **Label** : 5.1 + 8
- **Groupe d'emballage** : II
- **No EMS** : F-H,S-Q
- **Polluant marin** : Non
- **Désignation technique exacte** : HYDROGEN PEROXIDE, AQUEOUS SOLUTION

- **Transport aérien ICAO-TI et IATA-DGR** :



- **Classe ICAO/IATA** : 5.1
- **No ID ONU** : 2014
- **Label** : 5.1 + 8
- **Groupe d'emballage** : II
- **Désignation technique exacte** : HYDROGEN PEROXIDE, AQUEOUS SOLUTION

15 Informations réglementaires

- **Marquage selon les directives CEE** :
Le produit est classé et identifié suivant les directives de la Communauté européenne / la " GefStoffV " = la Réglementation sur les Produits dangereux

- **Lettre d'identification et caractérisation de danger du produit** :



Xn Nocif
O Comburant

- **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage** :
peroxyde d'hydrogène en solution
- **Phrases R** :
8 Favorise l'inflammation des matières combustibles.
22 Nocif en cas d'ingestion.
41 Risque de lésions oculaires graves.
- **Phrases S** :
17 Tenir à l'écart des matières combustibles.
23 Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols [terme(s) approprié(s) à indiquer par le fabricant].
26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
28 Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment à grande eau.
36/37 Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.
45 En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible, lui montrer l'étiquette).
- **Prescriptions nationales** :
- **Classe de pollution des eaux** :
Classe de danger pour l'eau 1 (Classification propre) (classe de pollution des eaux 1) : peu polluant

16 Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

La fiche de données de sécurité jointe couvre les dangers et les mesures devant être prises lorsque des quantités importantes de produit sont libérées, par exemple en raison d'accidents pendant le transport ou le stockage.

Pour les quantités de produit typiquement utilisées dans la pratique clinique, l'information nécessaire pour

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité
selon 91/155/CEE

Date d'impression : 13.10.2006

revue le : 07.06.2006

Nom du produit: Illuminé Office 30 % Liquid

(suite de la page 5)

un usage et un stockage sûr du produit est fournie dans la notice au produit.

· Phrases R importantes:

20/22 Nocif par inhalation et par ingestion.

34 Provoque des brûlures.

8 Favorise l'inflammation des matières combustibles.

· **Service établissant la fiche technique :** Analytical Research

· **Contact :** HotLine for urgent technical support: +49-7531-583-333

F

Fiche de données de sécurité

selon 91/155/CEE

Date d'impression : 13.10.2006

revue le : 07.06.2006

1 Identification de la substance/préparation et de la société/entreprise

- **Identification de la substance ou de la préparation**
- **Nom du produit:** *Illuminé Office Powder*
- **Emploi de la substance / de la préparation:** *Tooth whitening gel*
- **Producteur/fournisseur :**
DENTSPLY DeTrey GmbH
De-Trey-Str. 1
D-78467 Konstanz
GERMANY
- **Tel.:** +49-7531-583-0
Fax: +49-7531-583-104
- **Service chargé des renseignements :**
 - Département Analytical Research / Research & Development for technical information
 - Département Marketing & Sales for distribution of the safety data sheets
- **Renseignements en cas d'urgence :** +49-7531-583-0

2 Composition/informations sur les composants

- **Caractérisation chimique**
- **Description :**
Mélange effectué à partir des matériaux mentionnés ci - après et avec des additifs non dangereux

- **Composants dangereux:**

CAS: 13463-67-7	dioxyde de titane	≤ 2,5%
EINECS: 236-675-5		

- **Indications complémentaires :** *Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.*

3 Identification des dangers

- **Principaux dangers:** *néant*
- **Indications particulières sur le danger pour l'homme et l'environnement:**
Le produit n'est pas à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive générale de classification pour les préparations de la CE", dans la dernière version valable.
- **Système de classification :**
La classification correspond aux listes CEE actuelles, mais est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

4 Premiers secours

- **Remarques générales :** *Aucune mesure particulière n'est requise.*
- **après inhalation :** *Veiller à l'apport d'air frais*
- **après contact avec la peau :** *En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.*
- **après contact avec les yeux :** *Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes.*
- **après ingestion :** *Rincer la bouche et boire ensuite abondamment*

5 Mesures de lutte contre l'incendie

- **Moyens d'extinction:**
CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants par de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.
- **Dangers particuliers dus au produit, à ses produits de combustion ou aux gaz dégagés :**
Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité

selon 91/155/CEE

Date d'impression : 13.10.2006

revue le : 07.06.2006

Nom du produit: *Illuminé Office Powder*

(suite de la page 1)

· **Equipement spécial de sécurité :** Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant

6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle:

- **Les précautions individuelles:** Eviter la formation de poussière
- **Mesures pour la protection de l'environnement :** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **Méthodes de nettoyage/récupération :** Recueillir par moyen mécanique.
- **Indications supplémentaires :** Aucune substance dangereuse n'est dégagée.

7 Manipulation et stockage

- **Manipulation :** Produit exclusivement réservé à l'usage dentaire.
- **Précautions à prendre pour la manipulation:**
Respecter les précautions habituelles en travaillant avec des produits chimiques.
- **Préventions des incendies et des explosions:** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **Stockage :**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :** Ne conserver que dans le fût d'origine
- **Indications concernant le stockage commun :** non nécessaire
- **Autres indications sur les conditions de stockage :** Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés

8 Limitation d'exposition et protection individuelle

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques :**
Sans autre indication, voir point 7.
- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :**
Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.
- **Remarques supplémentaires :**
Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
- **Equipement de protection individuel :**
- **Mesures générales de protection et d'hygiène :**
Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.
- **Protection respiratoire :** Ne pas nécessaire.
- **Protection des mains :**
Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.
À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.
Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.
- **Matériau des gants**
Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.
- **Temps de pénétration du matériau des gants**
Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.
- **Protection des yeux :** Lunettes de protection.
- **Protection du corps :** Vêtements de travail protecteurs.

9 Propriétés physiques et chimiques

· **Indications générales.**

Forme : poudre

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité

selon 91/155/CEE

Date d'impression : 13.10.2006

revue le : 07.06.2006

Nom du produit: *Illuminé Office Powder*

(suite de la page 2)

Couleur :	<i>blanc</i>
Odeur :	<i>caractéristique</i>
· Modification d'état	
Point de fusion :	<i>non déterminé</i>
Point d'ébullition :	<i>non déterminé</i>
· Point d'inflammation:	<i>non applicable</i>
· Auto-inflammation :	<i>Le produit ne s'enflamme pas spontanément.</i>
· Danger d'explosion :	<i>Le produit n'est pas explosif.</i>
· Densité :	<i>non déterminée</i>
· Solubilité dans/miscibilité avec l'eau :	<i>insoluble</i>

10 Stabilité et réactivité

- **Décomposition thermique / conditions à éviter :** *Pas de décomposition en cas d'usage conforme.*
- **Réactions dangereuses:** *Aucune réaction dangereuse connue*
- **Produits de décomposition dangereux :** *Pas de produits de décomposition dangereux connus*

11 Informations toxicologiques

- **Toxicité aiguë :**
- **Effet primaire d'irritation :**
- **de la peau :** *Pas d'effet d'irritation.*
- **des yeux :** *Pas d'effet d'irritation.*
- **Sensibilisation :** *Aucun effet de sensibilisation connu.*
- **Indications toxicologiques complémentaires :**
Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE de classification des préparations, le produit n'est pas soumis à une obligation de marquage.
En cas de manipulation et d'utilisation conformes, le produit n'a aucun effet nocif pour la santé selon notre expérience et les informations dont nous disposons.

12 Informations écologiques

- **Indications générales :** *En général non polluant*

13 Informations relatives à l'élimination

- **Produit :**
- **Recommandation :** *De petites quantités peuvent être mises en décharge avec les ordures ménagères.*
- **Emballages non nettoyés :**
- **Recommandation :** *Evacuation conformément aux prescriptions légales.*

14 Informations relatives au transport

- **Transport par terre ADR/RID et RTMDR/RTMDF (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train) (transfrontalier/domestique):**
- **Classe ADR/RID-RTMDR/F (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train) :** -

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité

selon 91/155/CEE

Date d'impression : 13.10.2006

revue le : 07.06.2006

Nom du produit: Illuminé Office Powder

(suite de la page 3)

- | | |
|--|-----|
| · Transport maritime IMDG (ordonnance sur le transport de produits dangereux) : | |
| · Classe IMDG : | - |
| · Polluant marin : | Non |
| · Transport aérien ICAO-TI et IATA-DGR : | |
| · Classe ICAO/IATA : | - |

15 Informations réglementaires

- **Marquage selon les directives CEE :**
*Les mesures de prudence habituelles doivent être observées en cas de manipulation de produits chimiques
 Le produit n'est pas tenu d'être identifié suivant les directives de la Communauté européenne / la " GefStoffV
 " = la Réglementation sur les Produits dangereux*
- **Prescriptions nationales :**
- **Classe de pollution des eaux :** *En général non polluant*

16 Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

La fiche de données de sécurité jointe couvre les dangers et les mesures devant être prises lorsque des quantités importantes de produit sont libérées, par exemple en raison d'accidents pendant le transport ou le stockage.

Pour les quantités de produit typiquement utilisées dans la pratique clinique, l'information nécessaire pour un usage et un stockage sûr du produit est fournie dans la notice au produit.

- **Service établissant la fiche technique :** *Analytical Research*
- **Contact :** *HotLine for urgent technical support: +49-7531-583-333*

F